

je me demande si le ministre des Transports n'a aucune déclaration à faire sur les changements apportés à la pension par le Canadien Pacifique?

L'hon. M. Jamieson: Non.

QUESTIONS ORALES

LA SANTÉ

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA FACTURATION DES HONORAIRES—LA PRÉVENTION DES ABUS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Vu l'absence du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et les nouvelles sensationnelles qui ont poussé le ministre de la Santé de l'Ontario à enquêter sur le mécanisme fondamental de facturation d'honoraires du programme d'assurance frais médicaux dans la province, et vu le danger d'une perte nette de respect envers la profession médicale et le régime d'assurance lui-même, le premier ministre peut-il informer la Chambre des mesures et des initiatives exactes qui sont prises pour empêcher que des abus graves ne se glissent dans le régime national d'assurance frais médicaux et que bien des nécessiteux se trouvent ainsi privés des services de la profession médicale?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, au sujet de cette question générale des programmes à frais partagés comme l'assurance frais médicaux, pour lesquels le gouvernement verse des dollars à 50c pour permettre aux provinces d'en verser autant...

Une voix: Oh, oh!

Le très hon. M. Trudeau: Vous avez compris?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le premier ministre est honnête.

Le très hon. M. Trudeau: ...le gouvernement fédéral a fait comprendre aux provinces l'importance de surveiller de près ces dépenses, et cela vaut non seulement pour l'assurance frais médicaux mais également pour l'instruction post-secondaire, les subventions d'hospitalisation, et ainsi de suite. Dans tous ces domaines où le contribuable verse au gouvernement fédéral 50 p. 100 du coût des programmes provinciaux, ou des programmes nationaux appliqués à l'échelon provincial, il nous faut constamment faire bien voir aux provinces la nécessité de maintenir ces dépenses dans des limites raisonnables, et je me félicite de ce qu'elles commencent à le faire. Je ne devrais pas dire qu'elles commencent car elles manifestent fortement depuis quelque temps le désir de collaborer en ce domaine.

M. MacDonald (Egmont): Étant donné, comme le premier ministre l'a dit, que le gouvernement fédéral participe à 50 p. 100 à ce programme, peut-il nous dire si on a

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

ordonné au bureau de l'auditeur général de faire une enquête détaillée sur le fonctionnement de l'assurance-maladie et, dans la négative, pourrait-il au moins nous assurer que lui-même ou le gouvernement n'empêcheront pas l'auditeur d'effectuer cette enquête s'il le juge à propos?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a la parole.

L'hon. M. Pepin: Repensez votre question.

Une voix: Recommencez au début.

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE RELEVEMENT DES PENSIONS DES RETRAITÉS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Transports n'a pas fait de déclaration à l'appel des motions, peut-il nous dire si le Canadien Pacifique a saisi le gouvernement des changements qu'il compte apporter à son régime de pensions, et, plus particulièrement, s'il songe à augmenter les pensions de ses employés déjà à la retraite?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé des détails au Canadien Pacifique mais il ne me les a pas encore donnés. Toutefois, je puis dire à la Chambre—et le député le sait, j'en suis sûr—qu'au moment de notre entente avec le Canadien National au sujet de l'octroi de pensions et d'augmentations dans ce secteur, nous avons exprimé l'espoir auprès du Canadien Pacifique qu'il se hâterait de prendre de semblables dispositions. Nous avons adopté des mesures analogues avec le Canadien Pacifique pour lui permettre d'en faire autant. D'après l'annonce, je ne puis que supposer que cette société a acquiescé à notre demande. Je vais essayer de savoir quelles dispositions elle a prises au juste et je les ferai connaître au député au début de la semaine prochaine.

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): Je voudrais poser une question complémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Un délai ayant été accordé au Canadien Pacifique pour qu'il puisse assurer le financement de son régime, soit une prolongation de 60 ans, le CP a-t-il promis d'augmenter sensiblement les prestations des gens déjà pensionnés?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non, monsieur l'Orateur. Une telle disposition visait simplement à mettre le Canadien Pacifique sur le même pied que le Canadien National.

M. Skoberg: Vu que le régime annoncé aujourd'hui par le Canadien Pacifique ne prévoit pas d'augmentation de pension pour ceux qui sont déjà à la retraite, le ministre nous dirait-il s'il va s'occuper immédiatement de faire en sorte que le CP accorde quelque chose à ceux qui sont déjà pensionnés?